

# MODIFICATION DE CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné(e)  M  Mme  Mlle

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

date et lieu de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Affilié(e) au régime code : \_\_\_\_\_ Certificat : \_\_\_\_\_

Titulaire du contrat référencé ci-dessus, désire qu'à mon décès, le capital acquis sur ce contrat d'Assurance Vie, soit versé à :

**(Merci de préciser le plus lisiblement possible, les nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance du ou des bénéficiaires)**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A défaut, à mes héritiers légaux par parts égales entre eux.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

## Quelques conseils :

- Si vous souhaitez désigner votre conjoint, ne pas associer sa qualité à son nom afin d'éviter tout problème d'interprétation en cas de divorce. Reportez la mention « *Mon conjoint non séparé de corps* ».
- En cas de pluralité de bénéficiaires de même rang, précisez la quote-part revenant à chacun d'entre eux.  
Exemple : « *M. X et Mme Y à parts égales entre eux* » ou « *M. X pour 40%, Mme Y pour 60%* ».
- Dans tous les cas, prévoyez le prédécédé du ou des bénéficiaires en utilisant notamment les mentions « à défaut » entre chaque personne désignée ainsi que « *vivant ou représenté* » après chacune :  
Exemples :  
« *Mon conjoint non séparé de corps à défaut, ma sœur* », dans ce cas, la part du conjoint prédécédé reviendra à la sœur du titulaire du contrat décédé.  
« *Mes enfants par parts égales entre eux, vivants ou représentés* », dans ce cas, la part du bénéficiaire prédécédé reviendra à ses propres enfants. A défaut de cette mention la part du prédécédé reviendra à ses frères et sœurs survivants.
- Si vous déposez votre désignation chez votre notaire, indiquez : « *Selon dispositions déposée chez Maître X* » en précisant les coordonnées de l'étude notariale.

Si ce n'est déjà fait, pensez à faire souscrire au bénéficiaire un contrat à son nom. Il disposera ainsi de la faculté de demander, à votre décès, l'affectation sans frais des capitaux lui revenant, vers son propre contrat qui aura acquis, à cette échéance, une antériorité fiscale certaine.

Votre demande est à adresser **par lettre recommandée avec AR** à  
**FAPES Diffusion - 31 rue des Colonnes du trône - 75603 Paris cedex 12.**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion.  
En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, l'Adhérent(e) peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage de ASAC - FAPES Diffusion et d'Allianz Vie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de FAPES Diffusion figurant ci-dessus.